

## Licence par correspondance

Par **Sacha27**, le **29/11/2014** à **13:35**

Re-bonjour à tous,

Comme je l'ai mentionné dans ma présentation, je souhaiterais me lancer dans le droit par correspondance pour l'année 2015/2016. Je suis allé à tâton sur le site du CNED qui m'a rediriger vers celui du CAVEJ. J'ai également parcouru plusieurs forum, sans trouver d'explication claires, raison pour laquelle je vous écrit en ce moment.

J'ai donc une série de question à vous poser:

1. J'ai une adresse en Ile de France, je voyage assez souvent, quel serait l'organisme le plus adapté à ma situation ? CNED ou CNED/CAVEJ ?

2. J'ai lu qu'il fallait être rattaché à l'université PARIS 1, vu que la formation est à distance et qu'on ne prend donc pas de place dans l'université, je suppose que le taux d'acceptation est élevé, ai-je bon ?

3. Enfin si quelqu'un qui lit ce message a fait cette formation à distance; pourrais-tu m'énumérer les étapes dans l'ordre pour les inscriptions ?

Je vous remercie pas avance, c'est très important que tout soit clair dans ma tête [smile4]

Par **gregor2**, le **29/11/2014** à **21:48**

Bonjour, pour faire vite :

1/ je ne sais pas

2/ le taux d'acceptation est élevé je pense, celui d'échec aussi (assez normal)

3/ inscription administrative auprès de l'université, ils envoient leur réponse puis inscription pédagogique auprès de l'ufr cavej.

4/ des liens dans ma signature peuvent vous intéresser.

Et bienvenue sur le forum bien sûr.

Par **Sacha27**, le **01/12/2014** à **00:50**

Merci pour ta réponse, mais donc qu'est ce que le CNED à a faire dans tout ça ?  
Parce que même si je voyage beaucoup, je peux très bien m'arranger pour être à Paris lors des partiels.  
Je viens de lire sur un de tes post que 6 universités parisiennes étaient rattachées au CAVEJ, dans ce cas j'ai intérêt à déposer ma candidature dans les six non ?

Par **gregor2**, le **01/12/2014** à **23:47**

Franchement je ne connais pas les différences entre le CNED et le CAVEJ (d'autant plus que je crois que le CNED travaille avec le CAVEJ). Je ne connais pas non plus l'opportunité de s'inscrire dans les six universités. Personnellement j'ai été pris à Paris 1 avec une simple "lettre de motivation" après plusieurs années d'interruption d'études. Bien écrite la lettre mais c'est parce que j'étais motivé ;)

Par **marsuup**, le **02/12/2014** à **19:29**

Bonjour gregor2,

tu t'es inscrit au CAVEJ ou en présentiel ?

Est-ce possible a ton avis d'avoir un M2 après le CAVEJ ?

Par **gregor2**, le **03/12/2014** à **00:02**

Bonjour,

avec de bons résultats j'espère bien ... Sinon quel intérêt de délivrer une licence ...

En fait j'en ai même connu. Il y avait également une doctorante sur le forum qui était passée deux ans par le cavej je crois.

La notation du cavej est très sérieuse, le taux d'échec y est très élevé. Ce qu'on nous reproche c'est de ne pas être immergés dans le droit comme les autres. Je vous dirai pour le m2 ... :p